De: Eric fradet [ericfradet@yahoo.com]

Envoyé: lundi 17 décembre 2007 14:40

Objet: concerne les cutter Vigil à bagues plastiques

Bonjour,

Lors d'un message d'un 1er décembre, je vous ai demandé de suspendre provisoirement les pliages de tous les sacs équipés de Vigil à bagues plastiques reconnaissables à leur date de fabrication d'avant Août 2006 inscrite sur la carte d'identité du Vigil.

Aujourd'hui, à la demande du constructeur de l'Advance je vous communique en pièces jointes, les avertissements techniques de la société Basik Air Concept au sujet de ce type de Vigil, pour certains de leurs sacs.

Actuellement en attente d'un nouveau rapport d'expertise de la société AAD (fabricant du Vigil) et des prises de position demandées aux autres constructeurs de sac-harnais qui autorisent le Vigil, la FFP n'a pas encore statué sur la compatibilité à venir de ces sectionneurs Vigil à bagues plastiques dans tous types de sac-harnais, que ce soit Advance ou autres... Je vous renouvelle donc ma demande de suspendre temporairement les pliages de tous sac-harnais équipés d'un Vigil à bagues plastiques jusqu'à ce qu'une décision officielle soit prise par la FFP.

Eric Fradet